

Article Temps 2

RH : Le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire, un portail Salariés dédié pour gérer votre épargne

Afin de suivre et de gérer votre épargne personnelle, un portail sécurisé est mis à votre disposition.

- **Comment se connecter ?**
 - Accédez au portail Salariés via l'adresse suivante :
<https://epargnant.per-agricaprevoyance.com>
 - Un identifiant et un mot de passe vous ont été transmis par courriers séparés. En cas de perte ou d'oubli, vous pouvez les récupérer en ligne via la page d'accueil (identifiant / mot de passe oublié).
- **Connectez-vous rapidement afin de découvrir tous les avantages qu'il propose :**
 - Connaître et suivre le montant de votre épargne,
 - Télécharger le relevé de situation 2023,
 - Réaliser des versements volontaires pour augmenter votre épargne retraite,
 - Modifier le mode de gestion financière...

Pour vous accompagner, en cas de question liée à votre portail Salariés, une équipe dédiée AGRICA PRÉVOYANCE est à votre disposition pour répondre à vos questions au 09 69 79 80 70 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 17h).

- **Pour en savoir plus...**
 - Découvrez les informations disponibles sur votre portail salarié en images :
<https://www.youtube.com/watch?v=1jTv2JFCPUY>
 - Téléchargez le guide utilisateur : [lien PDF]